



Informations habitants - 1

22 décembre 2009 – 20h10

Restriction de la consommation d'eau sur les communes d'Avelin et de Pont à Marcq.

Des prélèvements et analyses de l'eau du robinet mandatés par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, ont révélé, ce soir, une qualité de l'eau du robinet non satisfaisante sur les communes d'Avelin et de Pont à Marcq.

La Ville d'Avelin, la Ville de Pont à Marcq, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, les Eaux du Nord s'associent à la DDASS et **demandent aux habitants des villes concernées de restreindre leur consommation d'eau à une utilisation non alimentaire.**

Par mesure de prévention, il est donc déconseillé d'utiliser l'eau du robinet à des fins alimentaires : boissons, préparation des denrées alimentaires, lavage de fruits et légumes etc.

A partir du 22 décembre 21h, une distribution de bouteilles d'eau est organisée par les communes d'Avelin et de Pont à Marcq avec l'appui des Eaux du Nord à la salle des fêtes à côté de la mairie d'Avelin.

Les Eaux du Nord et les services techniques des communes concernées déclenchent des analyses de contrôle dès ce soir, et mettent tout en œuvre afin de détecter l'origine du problème et vous tenir informés de l'évolution de la situation. Par ailleurs, la DDASS effectuera des prélèvements et analyses le mercredi 23 décembre afin de donner l'avis sanitaire pour une consommation alimentaire de l'eau potable. Les résultats seront communiqués dans les plus brefs délais.

Pour toutes questions : Centre de Relation Clientèle : 03.20.49.40.40